

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après le mot :

« morale »,

insérer les mots :

« mentionnée au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.